

Romandie.com 24 mai 2013

La situation reste toujours critique pour le grand hamster d'Alsace

STRASBOURG - La situation du grand hamster d'Alsace, une espèce en voie d'extinction qui a valu à la France des poursuites devant la Cour européenne de justice, reste très critique malgré une stabilisation du nombre de terriers recensés, ont estimé vendredi des scientifiques et défenseurs de l'environnement.

Cette année, 319 terriers ont été comptés en Alsace, soit dix de plus qu'en 2012, a annoncé la préfecture dans un communiqué, en soulignant que cette campagne de comptage n'était pas exhaustive et que le nombre réel de rongeurs était plus élevé.

Malgré le gel du blé, qui a entraîné une moindre proportion de cultures favorables, et donc un milieu moins accueillant pour le hamster pour la saison 2012, la population se stabilise grâce au succès des réintroductions de hamsters en 2012 et l'efficacité des mesures procurant un couvert végétal permanent, assure la préfecture dans un communiqué.

Pour Stéphane Giraud, d'Alsace Nature, il s'agit d'une conclusion pour le moins hâtive, alors que d'autres voyants sont nettement dans le rouge, comme la contraction de la zone de présence de l'espèce. De fait, la campagne 2013 de comptages n'a permis de recenser le grand hamster que dans 13 communes alsaciennes, contre 19 l'an dernier et 22 en 2011.

Selon Gérard Baumgart, président du centre d'Etudes, de recherche, de protection de l'environnement en Alsace, on ne peut vraiment pas crier victoire. On a relâché plus de 200 hamsters l'an dernier, pour en compter au final dix de plus dans six communes en moins.

Proies de choix pour les renards, les hamsters relâchés sont aussi victimes des réticences des communes à participer à leur sauvetage, déplore Gérard Baumgart.

Et les agriculteurs ne respectent pas toujours l'engagement de ne pas couper toute la luzerne d'un coup, en échange duquel ils touchent pourtant des primes spéciales, relève le scientifique.

Fin 2012, quelque 50 communes d'Alsace ont annoncé qu'elles contestaient en justice un arrêté gouvernemental qui étend les périmètres de protection du grand hamster, une mesure qui, selon elles, entrave exagérément leur développement.

Elles contestent devant le Conseil d'Etat un arrêté pris le 6 août dernier par le ministère de l'Environnement, et qui revient selon eux à interdire toute construction sur des milliers d'hectares dans des zones urbaines.

Le rongeur en question, menacé d'extinction, n'est plus présent en France que dans le Bas-Rhin. Depuis un jugement de la Cour européenne de justice rendu en juin 2011, la France est menacée de sanctions européennes pour n'avoir pas suffisamment protégé ce mammifère.

(©AFP / 24 mai 2013 14h12)